



Vivre à Serquigny

BULLETIN
D'INFORMATIONS MUNICIPALES
N°55 - JUILLET 2026



LES TEMPS FORTS

4/5



Dossier

élection du Maire et des Adjoints

● Une nouvelle équipe engagée pour votre quotidien

6/7



Les finances

de la commune

● Les comptes 2025
Le budget 2026
Les projets pour 2026

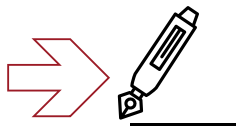
8/9



Le carnet

de l'école

● Sorties scolaires



Madame, Monsieur,
Chères Serquignaises, chers Serquignais,

Je souhaite tout d'abord vous remercier pour la confiance que vous nous avez accordée lors des élections municipales de mars dernier. Je tiens, avec l'ensemble du Conseil Municipal, à vous adresser nos remerciements les plus sincères. Ce résultat nous honore tout autant que cela nous engage. Vous pouvez compter sur la mobilisation pleine et entière de l'équipe municipale pour construire l'avenir de **Serquigny** au service de toutes et tous.

Être à votre écoute reste au cœur de notre action. Les élus municipaux sont et resteront pleinement disponibles pour vous rencontrer, échanger et répondre à vos attentes. Que ce soit sur le terrain ou à l'occasion des événements qui rythment la vie de notre commune, nous souhaitons maintenir ce lien direct, essentiel à une action publique efficace et partagée.

Les premières pages de ce numéro de " **Vivre à Serquigny** " vous présentent les élus du conseil municipal ainsi que la composition du bureau municipal. Mais elles vous présentent également l'actualité de ces derniers mois, qui montrent tout le travail des élus et de nos agents au service des habitants de notre commune.

Nous sommes d'ores et déjà pleinement engagés dans la mise en œuvre des projets qui structureront les prochaines années. Ce nouveau mandat s'inscrit dans la continuité des projets engagés mais aussi avec des ambitions fortes que vous nous avons présentées dans notre programme pour les six années à venir.

Parmi les temps forts de ce début d'année, citons les moments de convivialité partagés lors des vœux de la municipalité, les projets engagés autour du développement durable, les animations culturelles et les événements associatifs qui ont su rassembler petits et grands. Merci à toutes celles et ceux, à nos associations dynamiques qui participent, par leur engagement, à faire vivre notre commune.

Je vous souhaite, au nom de toute l'équipe municipale, un très bel été à venir, dont le lancement sera marqué par la traditionnelle fête de la commune organisée conjointement avec le comité des fêtes, un moment convivial et attendu où nous aurons, j'en suis sûr, le plaisir de nous rencontrer.

Bel été à toutes et à tous, bel été à **Serquigny** !

Frédéric DELAMARE
Maire de Serquigny

Vice-Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

62 rue Max Carpentier
27470 SERQUIGNY

 : 02 32 44 10 15

 : mairie@serquigny.fr

 : www.serquigny.fr

 : [Ville de Serquigny](#)

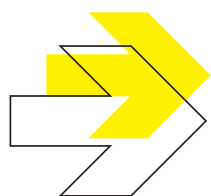
Responsable de la publication :
Frédéric DELAMARE,
Maire de Serquigny

Ce 55^{ème} numéro
de " Vivre à Serquigny ",
imprimé en 1250 exemplaires
est distribué gratuitement aux habitants
de la commune.

Il a été réalisé par les membres de la
Commission Information.
Toute correspondance et toute
proposition d'article sont à adresser
en mairie à l'attention d'Eric LEFEBVRE.

Conception :
Graphiste ComÇa
07 86 52 39 44

Impression :
IROPA - 76800
02 32 81 30 60



SOMMAIRE

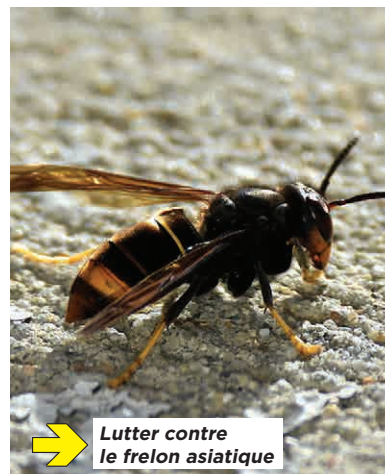
		Dossier élection du Maire et des Adjoints 4 → 5
		● Une nouvelle équipe engagée pour votre quotidien
		Les finances de la commune 6 → 7
		● Les comptes 2025 & le budget 2026 / Les projets pour 2026
		Le carnet de l'école 8 → 9
		● Sorties scolaires / Travaux / Les enfants en voyage
		Dossier environnement et développement durable 10 → 11
		● Le frelon asiatique / La peupleraie / Le rucher / Encombrants et végétaux
		Le point sur les travaux et aménagements 12
		● Démolition ancienne poste et bibliothèque / La défense incendie / ...
		Du côté de nos aînés 13
		● Registre des personnes vulnérables / Démarchage abusif / " Sortir plus "
		Les défis des sportifs et des associations 14 → 15
		● Un terrain synthétique / L'AAPPMA / Association Loisirs et Culture / ...
		Du côté des commémorations 16
		● 81 ^{ème} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945
		L'essentiel des conseils municipaux 17 → 18
		● Séances du 17/12/2025, du 26/02/2026, du 21/03/2026 et du 20/04/2026
		Les renseignements utiles 19
		Focus commerçants et artisans 20



➔ Election du Maire et des Adjoints



➔ Les finances de la commune

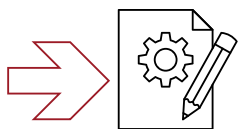


➔ Lutter contre le frelon asiatique



➔ Un terrain synthétique à Serquigny

DOSSIER ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS



Le doyen du Conseil Municipal, Philippe DANNEELS passe l'écharpe de maire à Frédéric DELAMARE

Après les élections du 15 mars 2026 et le soutien de la population à la liste Serquigny Continuons Ensemble, le Conseil Municipal s'est réuni le samedi 21 mars 2026, pour l'élection du maire et des adjoints.

Frédéric DELAMARE a été réélu maire de Serquigny à l'unanimité.

À cette occasion, il a voulu remercier les élus du Conseil Municipal de Serquigny qui lui ont renouvelé leur confiance en l'élisant une nouvelle fois, Maire de Serquigny.

Frédéric Delamare a insisté sur le fait que " Bien vivre à Serquigny " était la promesse faite par l'équipe municipale à tous les habitants de Serquigny.

" Les premiers mots de Frédéric DELAMARE réélu Maire de Serquigny " :



M. le Maire et ses adjoints

C'est le projet pour lequel nos administrés ont choisi de nous faire confiance pour les six prochaines années. Au-delà de notre programme, il s'agit de poursuivre, de travailler quotidiennement au plus près de nos concitoyens selon une stratégie claire et définie à l'avance : concertation et pédagogie pour arriver à la phase décisionnelle qui revient au Conseil Municipal dans l'exercice de ses compétences et de ses moyens financiers. Notre ville, de par sa strate de population, est propice à l'exercice d'une démocratie vivante et ouverte. Je souhaite que nous utilisions cette chance pour rapprocher davantage nos décisions de nos administrés.

Si le cadre de notre action est avant tout communal, chacun doit aussi avoir conscience que c'est aussi au niveau intercommunal que se gère une partie de nos politiques.

Tout ce que nous pouvons faire mieux collectivement que séparément, doit être étudié. Cela suppose une politique de consensus au plan de notre intercommunalité. C'était le sens de mon action au sein de l'IBTN (Intercom Bernay Terres de Normandie) pendant six ans, je souhaite qu'il en soit de même pour les six ans à venir.

Je veux également adresser un message particulier aux employés municipaux. Le principe de notre administration, c'est la continuité républicaine. Je sais que je pourrai compter sur le dévouement des agents municipaux, sur leur professionnalisme et sur leur expérience.

Nous avons pleinement conscience que la tâche qui nous attend est ardue car toujours et encore ambitieuse pour Serquigny et ses habitants, qui seront attentifs aux avancées que nous mettrons en place avec et pour eux durant ces 6 années à venir. C'est ce à quoi nous devons nous engager aujourd'hui. Il y a forcément beaucoup d'émotion à endosser l'écharpe de Maire. C'est une lourde responsabilité, dont le sens premier est de représenter les autres, cette communauté humaine proche, constituée d'hommes et de femmes de tous les âges, de toutes les situations de vie, avec une grande diversité d'attentes et dont il faut extraire le meilleur possible.

Endosser cette écharpe c'est aussi symboliquement affirmer que dans notre République, je serai le garant de la loi, de l'intérêt général, des règles communes, de l'équité qui sont la base de la fonction de Maire.

La vie publique est contraignante en temps, énergie, avec des hauts et des bas et c'est une charge que je suis prêt à assumer.

C'est pour moi un bonheur et un honneur d'être de nouveau Maire. Sans doute est-ce aussi le fruit du travail fait et des promesses tenues. Être Maire, c'est dit-on, le mandat le plus beau mais aussi le plus exigeant. J'y mettrai, comme je l'ai toujours fait : énergie, envie et engagement. Nous ferons en sorte que notre commune conserve son " âme " et se tourne résolument vers demain pour un futur désirable. Enfin j'adresserai mes derniers mots à ceux qui vont désormais exercer, à mes côtés, les responsabilités municipales. La mairie, c'est le visage de la République dans une ville. C'est le lieu où flotte son drapeau et où s'inscrit sa devise : " Liberté, égalité, fraternité ". Chacun d'entre nous est, à partir de ce midi, un représentant de notre bien commun le plus précieux, cette République, avec ses lois et ses valeurs fondamentales. C'est une belle et grande responsabilité. N'oublions jamais que nous avons été élus pour servir, et nous serons dignes de la confiance qu'ont placé en nous les électeurs de SERQUIGNY.

UNE NOUVELLE ÉQUIPE ENGAGÉE POUR VOTRE QUOTIDIEN



Le Conseil Municipal 2026/2032 est présidé par M. le Maire Frédéric DELAMARE.
Il est composé de 4 adjoints et 6 conseillers délégués et 8 conseillers.

LE MAIRE et LES ADJOINTS



Frédéric DELAMARE
Maire

Administration, Finances,
Membre de toutes les commissions
Préside le jury d'appel d'offres
et le CCAS



Éric LEFEBVRE
1^{er} Maire-adjoint
Affaires générales,
communication, sport



Elisabeth PICHEREAU-QUENTIN
2^{ème} Maire-adjointe
Solidarités,
action sociale



Philippe DANNEELS
3^{ème} Maire-adjoint
Travaux, urbanisme et
développement durable



Noémie COUSIN
4^{ème} Maire-adjointe
Éducation, Jeunesse

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



Claudine DERIOT
Gîte, évènementiel
et cérémonies



Ludovic PINARD
Patrimoine,
culture,
communication,
sport



Antoine BAUDOIN
Projet Espace
19.36



Stéphanie DROUET
Vie associative,
solidarités et
médiathèque



Virginie LE GOFF
Affaires scolaires



Paul GAFFE
Correspondant
défense
Manifestations
patriotiques

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX



Céline MONNIER



Mathieu LANGEVIN



Carole BOIZARD



Victor ORANGE



Olivier VAUCHEL



Emilie VARNIER



Philippe MUHLMAYER



Nathalie HAREL

LES FINANCES DE LA COMMUNE



LE COMPTE FINANCIER UNIQUE DE LA VILLE DE SERQUIGNY 2025

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE RETRACE L'ENSEMBLE DES MOUVEMENTS, C'EST À DIRE L'ENSEMBLE DES RECETTES ET DES DÉPENSES EFFECTIVEMENT RÉALISÉES PAR LA COMMUNE SUR UNE ANNÉE. IL DOIT ÊTRE PRÉSENTÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES SIX MOIS QUI SUIVENT LA FIN DE L'EXERCICE.

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE EST LE BILAN FINANCIER DE LA COMMUNE. IL PERMET DE CONTRÔLER SA GESTION, AINSI DE VÉRIFIER QUE LES DÉPENSES ANNONCÉES LORS DU BUDGET PRIMITIF SONT BIEN CELLES RÉALISÉES. À CE TITRE, SON EXAMEN CONSTITUE UN ACTE MAJEUR DE LA VIE COMMUNALE.

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE EST SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MAIRE.

Les dépenses de fonctionnement 2025 ont été de 1 777 205 €, alors qu'en 2024 elles s'établissaient à 1 802 025 € (soit - 0,01%). Des dépenses très légèrement inférieures grâce à une gestion extrêmement serrée de nos dépenses.

Les recettes de fonctionnement 2025 (1 830 612 €) sont en forte baisse par rapport à 2024 qui s'élevaient (1 969 688 €). Cette baisse est surtout due à la diminution des dotations de l'État.

Pour l'exercice 2025, il est dégagé un résultat positif de l'exercice de **50 080 €** sur un budget de **2 278 023 €** en fonctionnement et un résultat légèrement négatif de **50 613 €** sur un budget de **408 806 €** en investissement.

Les dépenses de fonctionnement ont toutes été maîtrisées et sont toutes en phase avec les dépenses budgétées.

Pour le gîte, nous avons un léger déficit de 1 614 € sur le compte d'exploitation. Ce déficit en 2025 est très nettement inférieur à celui de 2024.

Les recettes de location sont en nette hausse. Au vu du calendrier des réservations, 2026 s'annonce comme une année également satisfaisante.

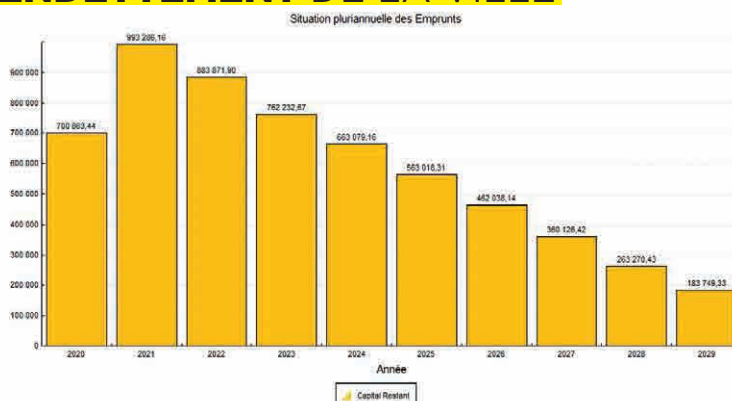
Pour la Maison Médicale, nous avons un léger déficit de 1 982 € sur le compte d'exploitation pour un budget de 79 558 €, lié à l'accueil de nouveaux professionnels de santé.

PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2025

- ➔ Réfection d'un terrain de tennis ;
- ➔ Traitement et engazonnement des terrains de football ;
- ➔ Achat de matériels pour les services techniques et matériels adaptés pour faciliter le travail des agents communaux pour le nettoyage des locaux ;
- ➔ Achat de nouvelles cases de columbarium ;
- ➔ Remplacement de la centrale de commande de l'horloge de l'église ;
- ➔ Révision du Plan Local d'Urbanisme ;
- ➔ Achat d'une autolaveuse ;
- ➔ Remplacement d'une porte de la garderie ;
- ➔ Travaux d'étanchéité de la toiture de l'école ;
- ➔ Travaux de voirie au Petit Launay ;
- ➔ Achat de tables pour l'école élémentaire ;
- ➔ Frais d'architecte pour le projet de rénovation de la salle des fêtes ;
- ➔ Travaux pour la défense incendie ;
- ➔ Remboursement de nos emprunts.

Afin de financer des travaux importants pour notre commune, plusieurs emprunts avaient été contractés. (Emprunts pour le financement de travaux d'aménagement et de voirie dans le centre-ville et le parc Maubuisson, emprunts pour la construction de la médiathèque et de la maison de santé). Le remboursement de l'emprunt pour la construction de la médiathèque s'est terminé en 2022, les emprunts pour les travaux du centre-ville et des réseaux au Parc Maubuisson seront remboursés en 2027/2028/2029. Il ne restera alors que de faibles annuités pendant les 5 années suivantes. Le total des emprunts sera passé de 700 863 € à 183 749 € entre 2020 et 2029.

ENDETTEMENT DE LA VILLE



BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE DE SERQUIGNY 2026

Sur le plan budgétaire, la municipalité assume un cap résolument prudent. Les dépenses engagées seront observées avec beaucoup de vigilance. De plus, comme vu précédemment la commune poursuit parallèlement son désendettement progressif. Il est d'un niveau faible pour une commune d'environ 2 000 habitants. *Vous pourrez le voir sur le tableau p.6.*

Les chiffres clés du budget ville 2026

Ce budget d'un montant total de 2 873 060 € s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 129 783 € en section de fonctionnement et à 743 277 € en section d'investissement.

TAUX DE LA FISCALITE LOCALE 2026

Les taux d'imposition communaux restent inchangés depuis de nombreuses années, une stabilité maintenue pour les contribuables, grâce à la gestion rigoureuse des finances communales, fragilisées par la baisse de certaines dotations de l'État et la hausse mécanique des dépenses. Le Conseil Municipal a voté pour l'année 2026 les taux identiques à l'année 2025 :

- ➔ Taxe foncière propriétés bâties : **33,88 %**
- ➔ Taxe foncière propriétés non bâties : **58,84 %**
- ➔ Taxe d'habitation (résidence secondaire) : **9,51 %**

LES PROJETS POUR 2026

- ➔ Réfection du 2^{ème} terrain de tennis ;
- ➔ Réfection des toilettes femmes club de pétanque et réhabilitation de l'éclairage du terrain ;
- ➔ Démolition de l'ancienne bibliothèque ;
- ➔ Le changement de la chaudière du centre de loisirs ;
- ➔ Mise en lumière de la mairie ;
- ➔ Acquisitions au Grand Château ;
- ➔ Achat de matériel adapté pour le personnel des écoles ;
- ➔ Remplacement d'un PC pour le personnel de la cantine ;
- ➔ Remplacement d'une cuve à fuel de l'église ;
- ➔ Remplacement de l'alarme incendie de l'école Jean Jaurès ;
- ➔ Révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) ;
- ➔ Achat de matériel pour la cantine dans le cadre de la démarche " Cantine d'excellence " ;
- ➔ Aménagement sécurité sur la RD 133 au Hameau de Courcelles ;
- ➔ 5^{ème} tranche de travaux pour la défense incendie ;
- ➔ Frais d'études pour la rénovation de la salle des fêtes ;
- ➔ Achat de petits matériels pour les services techniques de la ville ;
- ➔ Travaux d'effacement de lignes électriques rue du Docteur PIAU ;
- ➔ Financement de travaux d'un sentier pédagogique dans l'ancienne peupleraie ;



Budget Parc Maubuisson

Ce budget d'un montant total de **109 808 €** s'équilibre en section de fonctionnement à **55 340 €** et en section d'investissement à **54 458 €**.

Budget du Gîte d'étape

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à **29 310 €** en section de fonctionnement uniquement.

Budget de la Maison Médicale

Ce budget d'un montant total de **103 795 €** s'équilibre en dépenses et en recettes à **79 558 €** en section de fonctionnement et à **34 237 €** en section d'investissement.

La section de fonctionnement prévoit le financement de toutes les dépenses à caractère général (Énergie, entretien du bâtiment, maintenance, frais de télécommunications, charges de personnel, etc...) et les recettes des loyers.

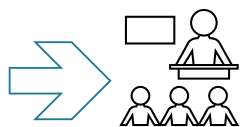
En investissement, le budget prévoit, en dépenses, le remboursement des emprunts.

Subventions aux associations

Chaque année, à l'occasion du budget primitif, le Conseil Municipal vote les subventions à verser aux associations.

M. le Maire précise qu'il souhaite maintenir le soutien de la municipalité aux associations.

Le montant est de 46 935 € pour l'année 2026



SORTIES DES MATERNELLES DANS LE PARC DU GRAND CHÂTEAU

Dès les beaux jours du printemps, les élèves de l'école maternelle ont eu de nouveau le plaisir de participer à des sorties dans le parc du Grand Château.

Après la fabrication de nichoirs et d'abreuvoirs pour les oiseaux à l'automne dernier, les enfants, accompagnés de Ludovic, conseiller municipal à Serquigny, ont participé à la création et la mise en place d'un hôtel à insectes.

Cette activité a permis aux enfants de découvrir le rôle essentiel des insectes dans notre environnement, d'observer la nature et de participer à une réalisation collective, ludique et éducative.

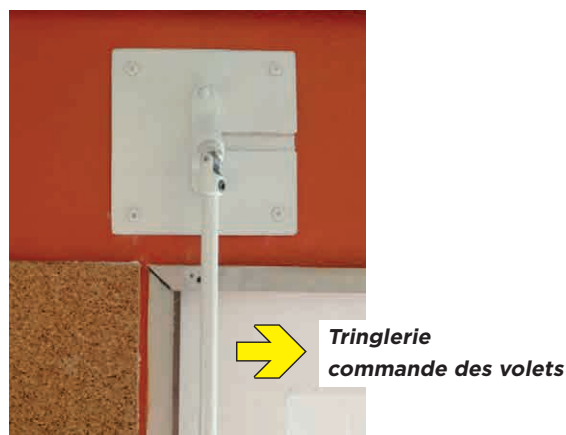
Ces sorties s'inscrivent dans le cadre de la découverte de la nature et de la biodiversité.



TRAVAUX AUX ÉCOLES

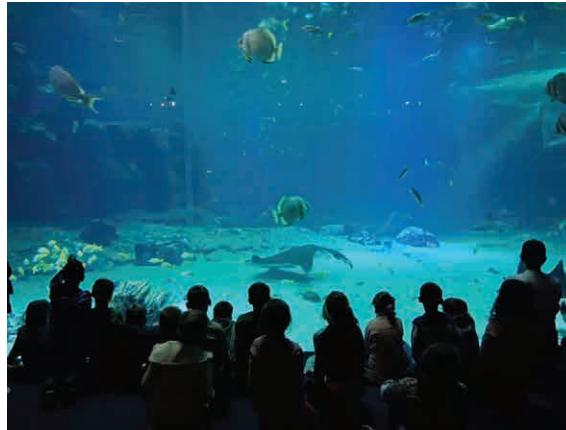
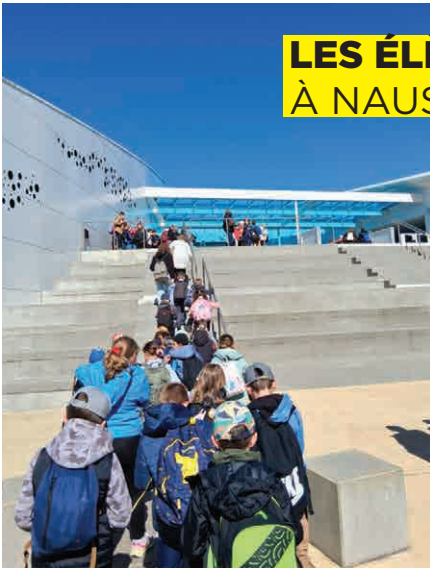
Depuis le début de l'année, quelques travaux d'aménagement ont été réalisés par le personnel des services techniques de la ville aux écoles :

- ⇒ Création d'un local de rangement sous les escaliers à l'école Jean Jaurès pour le stockage du matériel d'entretien des locaux ;
- ⇒ Travaux dans la cour d'entrée entre les bâtiments Louise Michel et Louis Pergaud afin de sécuriser cet accès ;
- ⇒ Aménagement d'un coin cuisine pour le dispositif ULIS à l'école Louise Michel ;
- ⇒ Réparation de la tringlerie des volets de l'école Louise Michel.



LES ENFANTS DES ÉCOLES EN VOYAGE

LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE À NAUSICAA



Lundi 11 mai à 7h du matin : départ de l'école élémentaire pour une centaine d'élèves qui prennent 2 bus en direction de Boulogne sur Mer.

Après un départ sous la pluie, les élèves ont trouvé un beau ciel bleu sur le musée de la mer : NAUSICAA, après avoir aperçu la Manche à travers les vitres du Bus.

Par petits groupes de classe, les élèves ont pu déambuler dans le plus grand aquarium

d'Europe qui accueille plus de 58 000 animaux du plus petit coquillage à la plus grande Raie et jusqu'aux lions de mer qui se sont donnés en spectacle.

Un grand tunnel magnifique a plongé chaque visiteur au cœur de l'océan parmi le poisson chirurgien jaune, les hippocampes, les requins...

Des poissons de toutes les couleurs, de toutes les tailles, de toutes les formes mais aussi des reptiles, serpents, caïmans, des manchots, des otaries, ont attiré l'attention de tous les élèves.

Pour les plus jeunes, une activité de découverte animé par Sam a permis de découvrir la biodiversité marine ainsi que les différents modes de naissances grâce à un jeu d'association pour reconstituer les familles (œuf, larve, adulte)

Les plus grands ont bénéficié d'un atelier sur les coraux.

Ce voyage, financé par la coopérative scolaire, aidé d'un don de l'association des parents d'élèves, ainsi qu'une subvention attribuée par la Mairie, a enchanté tous les élèves de l'école Louise Michel-Jean Jaurès. Nul doute qu'ils essaieront de convaincre leurs parents d'y retourner afin qu'eux aussi profitent de ces merveilles de la nature sous-marine.

Merci à toute l'équipe enseignante et aux financeurs d'avoir permis aux petits serquignais de découvrir ce monde de la Mer.

LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE MATERNELLE À BIOTROPICA

Les élèves de maternelle ont vécu une belle journée de découverte au jardin animalier BIOTROPICA situé au Val de Reuil, à l'occasion de leur sortie de fin d'année scolaire.

Le départ s'est effectué à 9h00 en bus depuis l'école, dans une ambiance joyeuse et pleine d'enthousiasme. Une fois arrivés à BIOTROPICA, les enfants ont pu découvrir de nombreuses espèces animales dans un cadre dépaysant et tropical. Singes, oiseaux exotiques, reptiles et autres animaux ont émerveillé les petits visiteurs tout au long de la matinée.

Après un pique-nique très apprécié, les élèves ont participé à une animation pédagogique animée par un guide du parc. Cette activité leur a permis d'en apprendre davantage sur les animaux, leur mode de vie.

L'après-midi s'est poursuivie par la visite du reste du parc, offrant encore de belles découvertes et de nombreux moments d'émerveillement. Fatigués mais ravis de cette journée riche en découvertes, les enfants ont repris le bus en fin d'après-midi pour un retour à l'école à 16h30.

Cette sortie restera un très beau souvenir pour les élèves, qui ont partagé ensemble une journée conviviale et éducative.



DOSSIER ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONSEIL POUR LUTTER CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique, (*Vespa velutina*) est une espèce invasive qui menace les abeilles, la biodiversité et les activités apicoles. Sa présence peut aussi représenter un danger pour l'homme. Pour limiter sa propagation, plusieurs méthodes sont utilisées.

Le repérage et la destruction des nids

La lutte contre le *Vespa velutina* consiste surtout à repérer et détruire les nids rapidement. Les nids, souvent situés dans les arbres ou sous les toits, sont plus faciles à éliminer au printemps lorsqu'ils sont petits. **Leur destruction doit être réalisée par des professionnels**, car les frelons peuvent devenir agressifs. Les interventions sont préférables, tôt le matin ou la nuit, lorsque les frelons sont dans le nid. Le piégeage est conseillé à partir de mars à fin mai et de mi-octobre à fin novembre.



Piéger les reines au Printemps

Au printemps, les reines du *Vespa velutina* sortent d'hibernation pour créer de nouvelles colonies. Le piégeage des reines permet de limiter leur propagation grâce à des appâts sucrés. Cependant, cette méthode doit être utilisée avec prudence, car elle peut aussi capturer des insectes utiles. Les scientifiques recommandent donc des pièges sélectifs pour protéger la biodiversité.

5 pièges financés par la municipalité ont été installés dans la commune pour un tarif de 36,50 € l'unité achetés au GDS 27 Evreux (02 32 23 86 86)

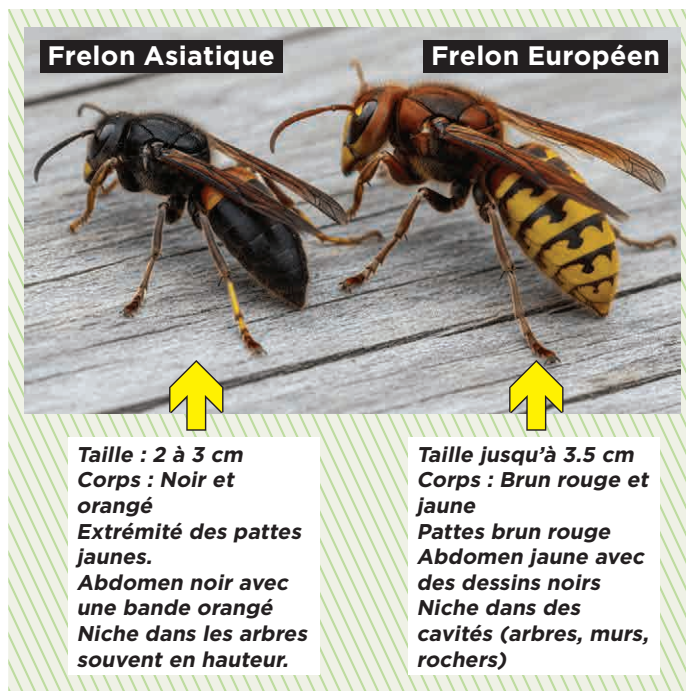
Surveiller et signaler

Les habitants jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le frelon asiatique. Lorsqu'un nid est observé, ne vous en approchez pas et signalez le à la mairie, ou aux plateformes spécialisées afin qu'une intervention puisse être organisée rapidement.

La prise en charge de la destruction des nids par notre commune est de 40% de la prestation avec un plafond de 100 € par an et par habitant + 30% par l'intercommunalité sous conditions qu'une déclaration soit faite auprès de la plateforme www.frelonasiatique27.fr et que l'entreprise soit référencée sur la plateforme.

Conséquence écologique

Le Frelon asiatique représente une menace pour la biodiversité. En chassant de nombreux insectes, surtout les abeilles, il réduit les populations de pollinisateurs essentiels à la nature et à l'agriculture. Sa présence perturbe aussi les chaînes alimentaires et peut déséquilibrer certains écosystèmes.



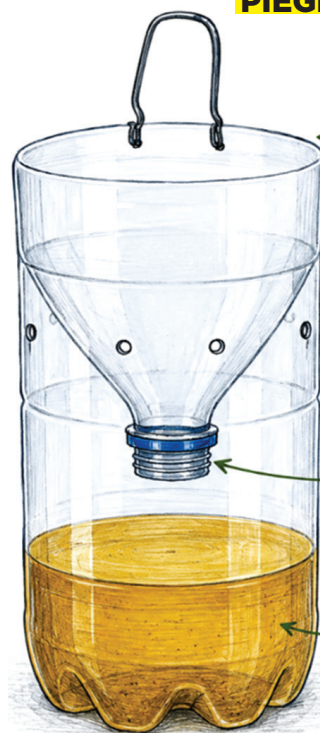
Frelon Asiatique

Frelon Européen

Taille : 2 à 3 cm
Corps : Noir et orangé
Extrémité des pattes jaunes.
Abdomen noir avec une bande orangé
Niche dans les arbres souvent en hauteur.

Taille jusqu'à 3.5 cm
Corps : Brun rouge et jaune
Pattes brun rouge
Abdomen jaune avec des dessins noirs
Niche dans des cavités (arbres, murs, rochers)

PIÈGE À FRELON ASIATIQUE AVEC BOUTEILLE



ACCROCHE

Fil de fer ou ficelle pour suspendre le piège (arbre, branche, etc.)

TROUS D'ENTRÉE

Percez 4 à 6 trous de 8 à 10 mm sur le pourtour pour permettre l'entrée des frelons

GOULOT RETOURNÉ

Le haut de la bouteille est retourné pour créer un entonnoir : les frelons entrent mais ont du mal à ressortir.

APPÂT SUCRÉ

Mélange recommandé :
• 1/3 bière brune
• 1/3 sirop de cassis
• 1/3 vin blanc
À renouveler tous les 8 à 10 jours

Protégeons notre environnement !

ESPACE DANS L'ANCIENNE PEUPLERAIE



Projet de cheminement sur le site de la peupleraie
Suite à l'abattage de la peupleraie, la commune de Serquigny a souhaité laisser en libre évolution (aucune intervention humaine prévue) cette zone humide. Un projet de sentier pédagogique vise à permettre aux habitants de découvrir cet espace naturel protégé tout en facilitant la mobilité douce entre les quartiers Grand Hamel et Petit Hamel avec le centre-bourg.

Une passerelle est ainsi prévue pour relier le parc Thierry Pignet, en franchissant un bras de la Charentonne pour rejoindre le site de la peupleraie.

Une plateforme d'observation de 20 m² équipée d'une lunette sera installée en bordure de la départementale.

Tout au long de ce parcours des panneaux pédagogiques interactifs seront installés pour donner des informations au sujet

de cet espace en libre évolution. Des ateliers pédagogiques (12 séances) seront proposés aux enfants des écoles. Ils seront mis en place par les animateurs de la Maison des Jeunes et de la Culture de Bernay afin que notre jeune population soit sensibilisée à cet espace en libre évolution destiné à préserver la biodiversité existante sur le site.

LE RUCHER DU VERGER

Courant Avril, un apiculteur a installé 3 ruches sur le verger conservatoire situé dans la Côte Saint Georges. Ce verger est constitué d'arbres fruitiers notamment de pommiers et de poiriers, mais aussi d'arbustes pour la majorité à fruits rouges. On peut noter également la présence d'un grand nombre de fleurs sauvages dans ce verger, liée à la pratique de la fauche tardive favorisant la biodiversité. Les abeilles des ruches sont là pour assurer la fructification de tous ces fruitiers. Elles butinent les fleurs et de ce fait, les fécondent : c'est la pollinisation. Elles profitent également des fleurs sauvages ce qui diversifie leur régime alimentaire. Pour l'instant, l'emplacement des ruches est à l'essai. Une saison apicole doit passer pour déterminer si la ressource alimentaire est suffisante dans ce secteur.



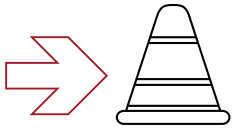
TRANSPORT DES ENCOMBRANTS ET VÉGÉTAUX



Les usagers transportant des objets ou végétaux à apporter à la déchetterie, sont responsables de leur chargement selon l'article R312-19 du Code de la route qui impose de prendre toutes les précautions qui vont permettre au chargement d'un véhicule de ne pas causer de dommage ou de danger. En outre, il impose au conducteur d'arrimer son chargement, que ce dernier déborde ou qu'il soit susceptible de déborder du contour extérieur du véhicule, du fait des oscillations du transport.

Ainsi, afin de ne pas répandre votre chargement sur la route, nous demandons aux usagers de la déchetterie lors d'un transport par route de gravats, ou autres matériaux en vrac (végétaux par exemple), de mettre une bâche sur la benne de la remorque. Merci de votre compréhension.

LE POINT SUR LES TRAVAUX & AMÉNAGEMENTS



DÉMOLITION

DE L'ANCIENNE POSTE ET BIBLIOTHÈQUE

Au fil des années, l'ancienne poste et ancienne bibliothèque s'est progressivement dégradée. Avec le temps, le bâtiment est devenu vétuste et présentait de nombreux signes de fragilité structurelle. Des dégradations importantes ont été constatées, rendant les lieux inadaptés à une utilisation en toute sécurité. Cette situation soulevait également des préoccupations en matière de sécurité publique. En raison de l'état du bâtiment, des risques potentiels existaient pour les piétons circulant à proximité, notamment en raison de possibles chutes de matériaux ou d'un affaiblissement de certaines parties de la structure. Afin de garantir la sécurité des habitants et des usagers de l'espace public, la décision a été prise par le Conseil Municipal de procéder à sa démolition. La démolition marque ainsi la fin d'un bâtiment qui a longtemps servi la population.



POURSUITE DES TRAVAUX POUR LA DÉFENSE INCENDIE

La cinquième tranche de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) selon le schéma directeur de mai 2020, est prévue être réalisée cette année 2026. Elle concerne les quatre lieux suivants :

- ➔ La Volardière : installation d'une citerne souple aérienne de 120 m³ ;
- ➔ Le Village la Mare : installation d'une citerne souple aérienne de 60 m³ ;
- ➔ Le Petit Nassandres, rue Gatignol : installation d'une citerne souple aérienne de 120 m³ ;
- ➔ La Mare, rue Saint Brice : installation d'une citerne souple aérienne de 60 m³.

La préfecture de l'Eure a octroyé une subvention de 17 899 € au titre du "Fonds vert".

Une subvention de 4 195 € nous a été accordée par l'Intercom Bernay Terres de Normandie au titre du fonds de concours. Cependant, le Département ne prend plus en charge la fourniture des citernes souples. Une nouvelle demande de subvention est en cours auprès de l'État (fonds vert). Pour rappel, après la mise en place des équipements de cette 5^{ème} tranche, la couverture à 200 m pour la défense incendie sera réalisée à 98%.

INFORMATION SUR LES RÉSEAUX 2G ET 3G

Les opérateurs de téléphonie mobile (Orange, Bouygues Télécom, SFR, free) prévoient d'éteindre progressivement leurs réseaux 2G puis 3G. Ces réseaux, développés dans les années 1990 puis 2000 tendent à devenir obsolètes : les réseaux 4G et 5G sont plus sûrs, plus rapides et moins énergivores. Chaque opérateur, en tant que propriétaire du réseau, choisit la date de l'extinction. Orange est le premier opérateur à fermer le réseau 2G, dès mars 2026 dans le sud-ouest avant la généralisation à partir de septembre 2026 à l'ensemble de la France métropolitaine. Pour Bouygues Télécom et SFR, l'extinction de la 2G est aussi prévue d'ici la fin de l'année 2026, sur les mois de novembre et décembre. Quant à l'extinction du réseau 3G, elle est prévue à partir de la fin d'année 2028 pour Orange et SFR et fin 2029 pour Bouygues Télécom. Free n'a pas encore annoncé de date de fermeture. À ce jour, le réseau 4G est déployé sur 99,8% des sites d'émission 2G ou 3G. La technologie est disponible, la transition reste à opérer pour quelques usages très spécifiques. Pour les particuliers, cela concerne essentiellement l'usage des téléphones portables d'anciennes générations. Ceux-ci doivent être remplacés par des téléphones compatibles avec les réseaux 4G ou 5G, ce qui est le cas des nouveaux téléphones mobiles aujourd'hui.

Pour les collectivités, cela peut concerner des équipements variés, tels que des systèmes d'alarme connectés et de télésurveillance, des téléalarmes d'ascenseurs, des systèmes de gestion de l'eau, d'assainissement, des systèmes de pilotage du chauffage, des interphones et visiophones connectés des châteaux d'eau.

Les opérateurs commerciaux contactent directement leurs clients pour assurer la transition.

Autre information : Orange allume la 5G, le dossier d'information est disponible à la mairie.



DU CÔTÉ DE NOS AÎNÉS



Qu'est-ce que le registre des personnes vulnérables ?

Ce registre nominatif et confidentiel est un document obligatoire pour toutes les communes et permet en cas de risques exceptionnels ou de dispositifs d'alerte (plan canicule, crise sanitaire, plan grand froid...), de contacter les intéressés pour s'assurer de leur bonne santé et leur prodiguer conseils et assistance si nécessaire.

Qui peut être inscrit sur le registre ?

➔ Les personnes âgées de 65 ans et plus ou en situation de handicap ou d'isolement vivant à leur domicile.

Comment s'inscrire sur le registre ?

Pour cela, la personne concernée, son représentant

légal, une personne de son entourage ou un tiers doit appeler la mairie au **02 32 44 10 15**. L'inscription sur le registre qui nécessite une démarche volontaire est gratuite et peut se faire tout au long de l'année. Le registre comporte des informations relatives à l'identité, l'âge, l'adresse, les coordonnées téléphoniques et les personnes à prévenir en cas d'urgence.

Quand ce registre est-il utilisé ?

En cas de risques exceptionnels, dans le cadre de la mise en place d'une veille sociale, le CCAS pourra utiliser le registre communal des personnes vulnérables pour contacter régulièrement, accompagner et protéger les personnes fragiles et vulnérables du territoire.

VIGILANCE DÉMARCHAGE ABUSIF !



Des démarchages abusifs ont été signalés à la mairie par des habitants de notre commune de la part d'entreprises de nettoyage, (toitures, espaces verts, etc..).

Nous invitons la population de Serquigny à rester vigilants !

Ne laissez pas entrer chez vous le représentant d'une entreprise dont vous n'avez pas sollicité vous-mêmes les services.

Par prudence, quelques règles et recommandations sont à respecter :

Il est très fortement déconseillé de laisser entrer dans son domicile des démarcheurs.

Les personnes les plus vulnérables (personnes âgées, en situation de handicap, femmes seules, ...) doivent redoubler de vigilance, étant la cible privilégiée des démarcheurs malveillants ou autres escrocs. Ne signez rien avant d'avoir le devis en main. Le ou les démarcheurs ne peuvent exiger aucune contrepartie financière sur place.

" SORTIR PLUS " Un service mis en place par l'Agirc-Arrco afin de lutter contre l'isolement des seniors en facilitant et sécurisant les sorties hors du domicile

➔ C'EST QUOI ?

Un service d'aide à la mobilité par du transport accompagné pour aller chez le coiffeur, chez des amis, se promener, aller à un rendez-vous médical, aller faire ses courses.

➔ COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Contactez le **0 971 090 971** (du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 hors jours fériés) ou via le site internet :

[https:// services75ans.agirc-arrco.fr](https://services75ans.agirc-arrco.fr)

Fournir les informations suivantes : Nom/Prénom/ Adresse et n° de sécurité sociale.

➔ POUR QUI ?

Allocataires Agirc-Arrco de 75 ans et plus en situation de fragilité ou rencontrant des difficultés à se déplacer.

➔ COMBIEN ?

Dispositif gratuit permettant de bénéficier d'une enveloppe annuelle* par personne et par an pour payer les déplacements (*300 € en 2026) Le coût de la sortie est fonction de la distance et du temps nécessaire à partir du domicile du demandeur.

➔ COMMANDER UNE PRESTATION :

La prestation doit être commandée 48h à l'avance et au maximum 1 mois avant.

➔ **Contactez le 0971 090 971 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30**

hors jours fériés ou via le site internet [https:// services75ans.agirc-arrco.fr](https://services75ans.agirc-arrco.fr)

➔ **Qualifier sa demande : date (prestation possible du lundi au dimanche), heure de début et heure de fin (si aller-retour) et motif de la sortie-lieu de la sortie.**

Le conseiller SORTIR PLUS se chargera de programmer la sortie.

➔ DÉROULÉ D'UNE PRESTATION :

Avec ce service, vous bénéficiez d'un accompagnement sur mesure :

➔ Un professionnel d'une structure d'aide à domicile vient d'abord vous chercher chez vous, il vous accompagne à pied ou en voiture à votre destination, et reste à vos côtés si vous le souhaitez.

➔ Il vous raccompagne ensuite à votre domicile une fois la sortie terminée.

➔ RÉGLEMENT DE LA PRESTATION :

Le coût de la prestation dépend du temps de trajet et du kilométrage : Exemple de tarification de prestation : 5 à 10 km aller-retour pour 1 heure coûte environ 35 €. Il n'y a pas d'avance à faire. Le compte Sortir Plus de la personne sera débité du montant de la prestation.

Vous n'avez pas à régler le professionnel, celui-ci sera payé directement par l'Agirc-Arrco



UN TERRAIN SYNTHÉTIQUE À SERQUIGNY, AU SERVICE DU FOOTBALL LOCAL



UN NOUVEL ÉQUIPEMENT STRUCTURANT POUR FACILITER LA PRATIQUE SPORTIVE AU SEIN DE L'IBTN, (INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE) DANS NOTRE COMMUNE.

La commune de Serquigny souhaite remplacer un terrain de football engazonné par un terrain synthétique. Ce nouvel équipement profitera à l'ensemble du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN). Il répond aux besoins des clubs locaux et favorisera le développement des activités sportives, en les rendant plus praticables en toute saison. Aujourd'hui, l'IBTN est le dernier établissement intercommunal du département de l'Eure à ne pas disposer d'un tel équipement.

Ce projet permettra de soutenir les associations sportives et de renforcer l'attractivité du territoire.

Plusieurs raisons expliquent le choix de Serquigny pour accueillir ce terrain :

- ➔ le développement du Football Club Serquigny Nassandres (FCSN). Avec un nombre d'adhérents en hausse, le club doit utiliser plusieurs terrains et gymnases de l'intercommunalité pendant l'hiver. Cette situation impose parfois de longs déplacements aux joueurs ainsi qu'aux familles et complique l'organisation des clubs voisins. Par ailleurs, un équipement de qualité est nécessaire pour encourager les résultats probants - eut égard à la dimension du club - de l'équipe première, évoluant en Régional 2 depuis 2023 et en Régional 1 bientôt.
- ➔ l'organisation de la Leclerc Risle Cup, tournoi international U11. La compétition, qui a fêté sa 10^{ème} édition en 2026, accueille chaque année les plus grands clubs européens. Elle participe au rayonnement du territoire et encourage la pratique du football chez les jeunes.
- ➔ la création en 2023 du pôle féminin rislois, réunissant le FC Harcourt, le FC Brionne et le FC Serquigny Nassandres. Le développement du sport féminin est un enjeu important pour le territoire. Pour assurer sa pérennité, les clubs doivent pouvoir accéder à des terrains praticables toute l'année.

Grâce au futur terrain synthétique, les entraînements masculins et féminins pourront se dérouler dans de bonnes conditions, notamment en hiver, tout en préservant les terrains utilisés pour la Leclerc Risle Cup.

Le projet est porté conjointement par la commune et l'IBTN dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée. Le coût restant à la charge des collectivités est estimé à 600 000 € TTC : 200 000 € pour la commune et 400 000 € pour l'IBTN. Si le coût du projet évolue ou si certaines subventions ne sont pas obtenues, il est convenu que les partenaires décideront ensemble de la suite à donner au projet et de la répartition financière à appliquer. Cet équipement structurant aura une vocation intercommunale. Il pourra être utilisé, selon des modalités équitables, par les clubs et structures sportives de tout le territoire.

Dans ce cadre, l'IBTN assurera :

- ➔ l'accompagnement technique et le suivi de l'opération ;
- ➔ la gestion des marchés liés à la maîtrise d'œuvre et aux travaux ;
- ➔ une participation financière ;
- ➔ la recherche de financements publics auprès de l'État, de la Région, du Département, de l'Agence nationale du sport ou encore des fédérations sportives.

La commune restera propriétaire de l'équipement et conservera son rôle de maître d'ouvrage.

Lors de sa séance du 26 février 2026, le conseil municipal a validé la désignation de l'IBTN comme mandataire de la commune de Serquigny pour conduire ce projet et a autorisé le versement de la participation financière communale prévue au plan de financement.

L'AAPPMA DE SERQUIGNY (Association Pêche en rivière)



Au mois de février, une petite équipe de pêcheurs bénévoles s'est mobilisée pour participer au nettoyage de la rivière et de ses berges, fortement marquées par les crues hivernales, lors d'une opération organisée par l'AAPPMA de Serquigny. Branches, déchets plastiques, encombrants et divers détritiques ont ainsi été retirés afin de redonner à ce milieu naturel toute sa beauté et son équilibre. Cette action rappelle qu'une association de pêche ne se limite pas uniquement à la pratique de la pêche. Tout au long de l'année, elle joue un rôle essentiel dans la préservation et l'entretien des milieux aquatiques. Grâce à l'engagement des bénévoles, les générations futures pourront continuer à profiter d'un patrimoine naturel préservé et vivant.

ASSOCIATION LOISIRS ET CULTURE DE SERQUIGNY

L'Association Loisirs et Culture de Serquigny continue de proposer de nombreuses activités dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Cette année encore, les différentes sections ont réuni de nombreux participants autour du partage, de la créativité et du bien-être. Les ateliers art-textile se déroulent le mardi après-midi, l'enluminure le mardi matin et l'art de la laine le mercredi après-midi. Ces activités permettent à chacun d'exprimer sa créativité à travers diverses techniques artistiques et artisanales.

La section échecs se réunit le lundi après-midi pour partager des moments de réflexion et de stratégie. Les séances de gymnastique ont lieu le mardi matin de

9h à 11h à la salle des fêtes et permettent de pratiquer une activité physique dans une ambiance conviviale. L'initiation bien-être est proposée une fois par mois, le lundi, à la salle des fêtes.

Toutes les activités de l'Association Loisirs et Culture sont suspendues pendant les vacances scolaires. Grâce à l'investissement des bénévoles et des animateurs, l'association reste un acteur dynamique de la vie locale et invite toutes les personnes intéressées à venir découvrir ses activités.

Venez rencontrer toutes ces activités lors du forum des associations le dimanche 6 septembre 2026 à la salle des fêtes de Serquigny.



ASSOCIATION ZUMBA DE SERQUIGNY

À Serquigny, la zumba fait vibrer les soirées du mardi. Chaque mardi soir, la salle résonne d'une énergie communicative à Serquigny. Cela commence par le groupe des enfants de 18h00 à 18h45 puis se poursuit par le cours des adultes de 19h à 20h. Sous l'impulsion de Messaline, les cours de zumba rassemblent les adhérents venus partager un moment sportif et convivial. Entre rythmes entraînants et chorégraphies dynamiques, chacun trouve sa place, quel que soit son niveau. Pour les enfants, c'est une belle occasion de se dépenser, de développer sa coordination

et de partager un moment amusant entre copains. L'ambiance chaleureuse et motivante est l'une des clés du succès de ces rendez-vous hebdomadaires. Messaline, toujours souriante et pleine d'enthousiasme, sait transmettre sa passion et encourager les participants à se dépasser tout en prenant du plaisir. Face à cet engouement, l'activité ne se limite plus à Serquigny. Des cours sont également proposés le mercredi de 19h à 20h à Nassandres-sur-Risle, permettant à un public encore plus large de profiter des bienfaits de la zumba. Au-delà de l'exercice physique, ces séances sont devenues de véritables moments de partage et de lien social, où bonne humeur et esprit de groupe sont au rendez-vous. Une dynamique locale qui ne cesse de grandir et qui confirme que le sport peut être aussi une fête.



PRÉSENTATION DES EFFECTIFS DE L'ENTENTE CYCLISTE DE SERQUIGNY 2026

Le samedi 4 avril 2026, l'Entente Cycliste de Serquigny présentait ses effectifs 2026 à la municipalité et à la presse. Une tradition depuis 1954. Lors de l'allocution de bienvenue, le Président du club, Stéphane JAIGU a remercié la ville de Serquigny, ainsi que ses partenaires pour leur soutien.

RÉFECTION DU 2^{ème} TERRAIN DE TENNIS

Afin d'entretenir et de maintenir ses équipements sportifs la municipalité de Serquigny a décidé de remettre en état cette année, le deuxième terrain de tennis après la réfection d'un premier terrain en 2025. Pour mémoire, ces terrains de tennis ont été construits en 1986.

Toutes les personnes intéressées pour pratiquer le tennis peuvent **contacter** :

La mairie ou Eric LEFEBVRE

Tarifs abonnement pour une année :

47 € pour un adulte / 68 € pour un couple /
Jeune 10/18 ans 38 € / Moins de 10 ans 34 €.



UNE ANNÉE REMARQUABLE POUR LES ÉQUIPES SÉNIORS

Après une saison pleine d'engagement, de travail et de solidarité, l'équipe sénior A décroche son accession en Régionale 1 et l'équipe B se maintient en Régionale 3 !

Une récompense méritée pour tout un groupe qui n'a jamais rien lâché. Place maintenant à une nouvelle aventure en R1, avec toujours les mêmes valeurs et la même passion !

DU CÔTÉ DES COMMÉMORATIONS



COMMÉMORATION DU 81^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945



LE 8 MAI 2026, LA COMMUNE DE SERQUIGNY A COMMÉMORÉ LE 81^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE.

Cette commémoration a débuté par un dépôt de gerbe et un moment de recueillement à la Stèle de la gare de Serquigny, à la mémoire des cheminots morts pour la France.

Elle s'est poursuivie au monument aux morts près de la Mairie par les lectures des messages des Anciens Combattants, de celui de Monsieur Le Maire et de celui de Madame Catherine VAUTRIN, ministre des Armées et des Anciens Combattants et de Mme Alice RUFO, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées et des Anciens Combattants.

La cérémonie s'est terminée par les dépôts de gerbes des Anciens Combattants et de la Municipalité accompagnés par les élus du Conseil Municipal des

enfants puis par le chant de l'hymne national et le salut aux porte-drapeaux, aux pompiers et aux gendarmes. Cette commémoration s'est déroulée en présence des Anciens Combattants, de Frédéric DELAMARE Maire de Serquigny, de Christian BAÏSSE Maire de Launay et de André VANDENDRIESSCHE Maire de Fontaine l'Abbé, de Lionel PREVOST Maire Honoraire, des élus municipaux de Serquigny, des professeurs des écoles, des enfants des écoles de Serquigny et de nombreux habitants de Serquigny.

Comme à chaque manifestation patriotique, étaient présents une forte délégation de pompiers et de jeunes sapeurs-pompiers de la caserne de Beaumont le Roger ainsi que de plusieurs Gendarmes.





→ SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2025

Instauration de la déclaration préalable pour l'édification de clôtures

Considérant l'intérêt de s'assurer du respect des règles fixées par le Plan Local d'Urbanisme préalablement à l'édification de la clôture et d'éviter ainsi la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux ; Le Conseil Municipal, décide de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable, à compter du 01 janvier 2026, sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R421-12 du code de l'urbanisme.

Instauration du permis de démolir

Le permis de démolir, outre sa fonction d'outil de protection du patrimoine, permet d'assurer un suivi de l'évolution du bâti. Le Conseil Municipal, décide d'instaurer le dépôt d'un permis de démolir pour les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou en partie d'une construction située sur le territoire communal ; à l'exception des démolitions définies à l'article R.421-29 du code de l'urbanisme.

→ SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2026

Demande de subvention pour l'Espace 19.36

La Commune de Serquigny a engagé l'opération de réhabilitation/extension de l'actuelle salle des fêtes en pôle culturel, associatif, social, festif et de loisirs nommé ESPACE 19.36. Le programme des travaux a été estimé à 2 887 599,00 € HT soit 3 465 118,80 € TTC. Afin de mener à bien ce projet, M. le Maire propose de solliciter le concours financier des principaux financeurs publics État, Région Normandie, Département de l'Eure et Intercom Bernay Terres de Normandie. Le Conseil Municipal, approuve cette proposition.

Grand Château projet d'achat des dépendances

Suite au dramatique incendie survenu au Grand Château de Serquigny le 31 décembre 2023, la commune s'est engagée aux côtés des services de l'État, dans un grand projet de sauvegarde de ce patrimoine classé aux Monuments Historiques, soutenu par la DRAC, la Région Normandie, le Département de l'Eure ainsi que par la Fondation du Patrimoine.

Le site se décompose en trois parties :

- le château avec 21 copropriétaires
- les dépendances avec 15 copropriétaires
- les bois et prairies appartenant à un propriétaire physique et à la Foncière Barbatre liquidée en 2015. La commune souhaite récupérer la propriété de l'ensemble du site pour permettre un avenir à ce site remarquable. Comme autorisé lors de la séance du Conseil Municipal du 9 avril dernier, M. le Maire a négocié avec le soutien des services de l'état, l'achat de différents lots dans les dépendances. Le Conseil Municipal, valide la proposition de M. le Maire, relative à l'acquisition de 3 lots.

Grand Château : convention de financement avec la Fondation du Patrimoine pour la couverture d'un pavillon

La Fondation du Patrimoine, organisme privé indépendant à but non-lucratif, a pour mission d'intérêt général de promouvoir la connaissance, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine national et travaille en étroite partenariat avec les collectivités territoriales et les services de l'État.

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités d'attribution d'une aide financière de la Fondation du Patrimoine destinée à soutenir le projet de sauvegarde du Grand Château de SERQUIGNY, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Porteur de Projet. Il s'agit de la réfection de la couverture d'un pavillon du Grand Château. Le coût du Programme de travaux s'élève à 5 092,00 € HT. La participation de la Fondation du Patrimoine est de 5 000€. Le Conseil Municipal, approuve la proposition de M. le Maire pour la réfection de la couverture d'un pavillon du Grand Château.

SIEGE convention 2026 relative aux études rue du Docteur Piau

Le SIEGE (Syndicat d'Électricité et de Gaz de l'EURE) envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications. Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière.

Il s'agit de réaliser deux opérations en 2026 :

- tranche n°1 de l'effacement de réseaux rue du Docteur Piau

Cette participation s'élève à :



→ SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2026 (suite)

- en section d'investissement : 13 500,00 €
 - en section de fonctionnement : 10 000,00 €
 - ➔ tranche n°2 du passage de l'éclairage en LED
Cette participation s'élève à :
 - en section d'investissement : 1 667,00 €
 - en section de fonctionnement : 0.00 €
- Étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux

réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer les deux conventions de participation financière et précise que les crédits nécessaires aux dépenses engagées, liquidées et mandatées en vertu de la présente délibération ont été inscrits au Budget primitif.

→ SÉANCE DU 21 MARS 2026

Fixation du nombre de postes d'adjoints au Maire

Sous la présidence de Frédéric DELAMARE, élu Maire, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le président indique qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit cinq adjoints au maire maximum. Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de cinq postes d'adjoints dont quatre étaient occupés. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à quatre le nombre des adjoints au Maire de la commune.

Fixation du nombre d'administrateurs au CCAS

M. le Maire explique que les articles L. 123-6 et R. 123-7 à R. 123-25 du Code de l'action sociale et de la famille (CASF), prévoient que le Conseil d'Administration du CCAS est

composé du Maire, qui en assure la présidence et en nombre égal de membres élus et de membres nommés.

Membres élus par le Conseil Municipal en son sein :

Ces membres sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage et vote préférentiel. Le scrutin est secret. Le nombre maximum des membres élus fixé par le Conseil Municipal est de 8.

Membres nommés par le maire :

Parmi ces membres nommés doivent figurer un représentant de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées, un représentant des associations de personnes handicapées, un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion. Le nombre maximum des membres nommés fixé par le Conseil Municipal est de 8.

Le Conseil Municipal, fixe à 4 le nombre d'administrateurs élus du CCAS et à 4 le nombre d'administrateurs nommés du CCAS.

→ SÉANCE DU 20 AVRIL 2026

Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025 et budgets 2026

La réunion du Conseil Municipal du 20 avril 2026 était consacrée à l'examen des CFU 2025, ainsi que les budgets primitif de la ville 2026 et budgets annexes et le vote des taxes directes locales 2026 (Voir pages 6 et 7 - Finances).

Passage en agglomération du hameau de Courcelles



La vitesse dans le hameau de Courcelles est actuellement limitée à 70 km/h et la réalisation de marquage au sol a été faite il y a plus de 10 ans. Aujourd'hui, avec les activités de la Dame Blanche et des Nouvelles Coordonnées, il convient de sécuriser un peu plus les entrées et sorties ainsi que les riverains. Des travaux, en partenariat avec la commune de Fontaine l'Abbé, sont à l'étude avec le Département de l'Eure. Pour pouvoir prétendre à des subventions, notamment au titre des amendes de police, il est nécessaire de passer l'ensemble du hameau en agglomération. Cette décision permettrait de réduire la vitesse à 50 km/h dans la traversée du hameau. Le Conseil Municipal, sollicite le classement en agglomération du hameau de Courcelles et autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires y afférentes.



LES RENSEIGNEMENTS UTILES

MAIRIE

62 rue Max Carpentier
27470 SERQUIGNY

Tél. **02 32 44 10 15**

Email : mairie@serquigny.fr

Ouverte du lundi au vendredi :
9h à 12h / 13h30 à 17h30
Fermée le samedi et dimanche

ENVIRONNEMENT

Pour toutes informations
concernant le ramassage des
ordures ménagères et des
déchets recyclables, nous vous
invitons à contacter PRECOVAL.

348 rue de la Semaille
27300 BERNAY

Tél. **02 32 43 14 75**

Site Internet : www.precoval.fr

La collecte des ordures
ménagères sur Serquigny se fait
tous les 15 jours le vendredi matin.

Ouverture de la déchetterie PRECOVAL

Du 2 novembre au 31 mars :

lundi : Fermée
mardi : 9h à 12h / 14h à 17h
mercredi : 9h à 12h / 14h à 17h
jeudi : 14h à 17h
vendredi : 9h à 12h / 14h à 17h
samedi : 9h à 12h / 14h à 17h

Du 1^{er} avril au 31 octobre :

lundi : 14h à 18h
mardi : 9h à 12h / 14h - 18h
mercredi : 9h à 12h / 14h - 18h
jeudi : 14h à 18h
vendredi : 9h à 12h / 14h à 18h
samedi : 9h à 12h / 14h à 18h

SERVICES PUBLICS & COMMUNAUX

ÉCOLE MATERNELLE

Louis Pergaud
M. BREANT : **02 32 44 12 00**

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Louise Michel-Jean Jaurès
Mme DESPRES : **02 32 44 15 89**

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

06 17 95 00 13 (maternelle)
06 65 25 53 47 (élémentaire)

Contact périscolaire :
periscolaire@serquigny.fr

Ouverte de :
6h45 à 8h20 / 16h30 à 18h30

CANTINE SCOLAIRE :

02 32 44 14 00

STGS (Service de l'eau) :

02 32 56 80 32

Urgence EDF GDF : **09 72 67 50 27**

Urgence Gaz : **08 00 47 33 33**

Bureau de poste : **02 27 19 30 74**

Ouvert le : mardi, mercredi, jeudi
et vendredi de 14h30 à 17h,
le samedi de 9h à 12h
Fermé le lundi et dimanche

(sous réserve de modifications par la POSTE)

SNCF (RENSEIGNEMENTS) : **36 35**

Gare de Serquigny :

Ouverte du : lundi au vendredi de
4h05 à 20h30, samedi de 7h35
à 18h25, dimanche et jours fériés
de 9h30 à 13h15 / 15h à 19h45

Ouverture des guichets :

Du lundi au vendredi de 6h30 à
12h15 / 12h40 à 18h50
Le samedi de 7h45 à 11h45 /
13h05 à 18h20
Le dimanche et jours fériés de
10h à 13h10 / 15h à 19h40

(sous réserve de modifications par la SNCF)

LA MÉDIATHÈQUE

02 32 47 41 62

Ouvertures périodes scolaires :

mardi : 15h à 18h
mercredi : 10h à 12h / 14h à 18h
jeudi : 15h à 18h
vendredi : 15h à 18h
samedi : 9h à 12h30

Ouvertures vacances scolaires :

mardi : 10h à 12h / 15h à 18h
mercredi : 10h à 12h / 14h à 18h
jeudi : 10h à 12h / 15h à 18h
vendredi : 10h à 12h / 15h à 18h
samedi : 9h à 12h30

INTERCOM BERNAY

TERRES DE NORMANDIE

1025 Route de Broglie
27300 BERNAY

Tél. **02 32 43 50 06**

Email : accueil@bernaynormandie.fr

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

1025 Route de Broglie
27300 BERNAY

Tél. **02 32 43 50 06**

MICRO-CRÈCHE

Rue Max Carpentier
27470 SERQUIGNY

Tél. **02 32 46 70 22**

PERMANENCE DU SECOURS POPULAIRE

Au sous-sol de la mairie tous les
vendredis de 9h30 à 12h00.

NUMÉROS D'URGENCE

PHARMACIE DE GARDE : 32 37

MÉDECIN DE GARDE : 116 117

POMPIERS 18

GENDARMERIE 17

SAMU 15

SAMU (avec tél. portable) 112

SAMU SOCIAL 115

Allo Enfance Maltraîtée 119

**Droits des Femmes...02 32 33 44 56
(Centre d'information)**

SANTÉ

MÉDECINE GÉNÉRALE

Dr BOURGEOIS : **02 32 44 10 05**
6 rue Max Carpentier
Maison médicale

INFIRMIÈRES

Mmes BACKX, LUCAS, MUTTI,
QUENTIN : **02 32 46 51 34**
6 rue Max Carpentier
Maison médicale

KINÉSITHÉRAPEUTES

M. WOJDYLO : **02 32 44 61 83**
15 rue de Normandie

Mme BALAGNY :

07 87 82 67 84 / 02 79 20 00 03
6 rue Max Carpentier
Maison médicale

DIÉTÉTICIENNE

Mme ANDRÉ : **06 87 01 28 87**
6 rue Max Carpentier
Maison médicale

CHIRURGIEN-DENTISTE

Mme BIZGAN : **02 79 20 00 01**
6 rue Max Carpentier
Maison médicale
Email : drelenabizgan@gmail.com

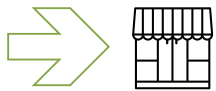
TAXIS - AMBULANCES

SERQUIGNY : 02 32 44 10 69
1 rue de Picardie

PHARMACIE

Mme MONTRON : **02 32 44 14 75**
1 rue Max Carpentier
Ouverte du lundi au vendredi de :
8h30 à 12h30 / 14h30 à 19h30
Le samedi : 8h30 à 12h30

BIENVENUE À SERQUIGNY



À ANTHON SAINT-GILLES ET JASON WILHELM



Anthon SAINT-GILLES

LE REPÈRE DU DETAILING

10 route de Beaumont
27470 SERQUIGNY

Ouvert tous les jours de 8h45 à 18h sauf samedi et dimanche

Entretien intérieur et extérieur des véhicules
Lavage à domicile pour les particuliers et professionnels.

Vente de produits de detailing (cosmétique automobile)

06 02 24 68 41

lereperedudetailing@gmail.com



Jason WILHELM

DIABLO'S INK TATTOO

29 rue Max Carpentier
27470 SERQUIGNY

Jours d'ouverture : lundi, mardi, vendredi 10h à 12h et de 13h30 à 18h30

Samedi 10h à 18h sans interruption, fermeture jeudi et dimanche

06 32 61 42 50

diablosinktattoo@gmail.com

**N'HÉSITEZ PAS
À LEUR RENDRE VISITE !**

Vivre à
Serquigny

www.serquigny.fr

Ville de Serquigny